

PRIÈRES.

L'honorable M. Vidal, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (82) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs," a présenté son sixième rapport comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
Jeudi, 3 septembre 1891.

Le comité spécial des chemins de fer, télégraphes et havres auquel a été renvoyé, par ordre de votre honorable Chambre du mercredi, vingt-neuf juillet dernier, le bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs," et qui a été autorisé, par ordre de votre honorable Chambre du jeudi, six août dernier, à envoyer quérir personnes et pièces afin de procéder à une enquête sous serment sur les faits qui se rattachent au dit bill—a l'honneur de présenter son sixième rapport relativement à ce bill:

Le vendredi, 7 août dernier, le président de votre comité reçut un télégramme de M. Ernest Pacaud, directeur du journal l'*Électeur*, publié à Québec, disant avoir appris qu'il serait probablement appelé comme témoin par votre comité, et demandant à être assigné dans ce cas avant le mardi, onze août, parce qu'il se proposait de partir ce jour-là pour une vacance d'un mois.

Le vendredi, sept août dernier, votre comité fit envoyer à M. Ernest Pacaud par lettre enregistrée à lui adressée à Québec, une assignation à comparaître devant votre comité, le lundi, dix août; dans cette assignation étaient mentionnés les documents qu'il aurait à produire. Le même jour, M. Pacaud fut aussi notifié par télégramme de l'assignation et de sa teneur. Un télégramme reçu du maître de poste de Québec constate que la lettre enregistrée ci-dessus mentionnée a été délivrée à l'agent dûment autorisé de M. Pacaud, le lundi, dix août. M. Pacaud ayant fait défaut le dix août, votre comité a lancé ce jour-là une autre assignation l'appelant à comparaître le mercredi, douze août, ce dont il fut informé par télégramme le lundi, dix août. Ce même jour, votre comité reçut un télégramme venant des bureaux du journal de M. Pacaud, annonçant que M. Pacaud avait quitté la ville lors de l'arrivée de la dépêche qui lui avait été adressée. D'après le témoignage de M. David O'Leary, inspecteur de la police fédérale, qui avait été chargé de signifier l'assignation lancée le dix août, M. Pacaud partit de Québec pour New-York de bon matin le mardi, onze août, de sorte qu'il ne put être assigné. D'après le témoignage de M. Auguste Edge, secrétaire privé de M. Pacaud, celui-ci a eu connaissance de l'assignation du sept août; le dix août, il s'est rendu à New York où il a pris passage pour la France sur un paquebot qui a fait voile le quinze août.

Le 7 août dernier, votre comité fit envoyer à l'honorable Pierre Garneau, commissaire des Travaux Publics de la province de Québec, par lettre enregistrée à lui adressée à Québec, une assignation à comparaître devant votre comité le dix août; l'honorable M. Garneau fut aussi notifié par télégramme de son assignation et du contenu de la pièce. Il ne comparut pas le dix août. Ce jour là, votre comité reçut de M. Lesage, assistant-commissaire des Travaux Publics, un télégramme l'informant que l'honorable M. Garneau était à Murray Bay; que la lettre le priant de comparaître comme témoin venait d'être reçue, et qu'elle serait expédiée par le courrier du jour. Le même jour, dix août, votre comité reçut aussi un télégramme de l'honorable M. Garneau, daté de la Pointe-au-Pic sur le bas Saint-Laurent, l'informant que M. Garneau n'avait pas reçu l'assignation; que l'état de sa santé ne lui permettait pas de monter à Ottawa, et qu'il enverrait un certificat de médecin, si cela était nécessaire. Ces télégrammes cotés "H" et "O" se trouvent aux pages 15 et 18 du procès-verbal des délibérations du comité. Après cela une autre assignation fut adressée à M. Garneau, l'appelant à comparaître le vendredi, quatorze août; cette assignation fut envoyée à la Pointe-au-Pic par lettre enregistrée le mardi, onze août, et M. Garneau en fut informé par télégramme. Les télégrammes échangés avec le maître de poste de la Pointe-au-Pic (lesquels se trouvent à la page 24 du procès-verbal) font voir que l'honorable M. Garneau a reçu l'assignation. En réponse, il a adressé à